CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

4. IMPULSION ET CONTRÔLE DE L'ACTION POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

4.9. Propositions d'accord et motions

Décret

Le síndic general informe que le Consell General, lors de sa session du 14 juillet 2026, exerçant les compétences qui lui sont attribuées par l'article 147 du Règlement du Consell General, a approuvé ce qui suit :

Accord visant à renforcer les relations avec la France

Exposé des motifs

Au fil des ans, l'Andorre a bâti sa stabilité institutionnelle sur la figure des coprinces et sur un équilibre bien travaillé entre ses deux États voisins, la France et l'Espagne.

Cet équilibre historique s'est également manifesté dans la vie quotidienne du pays. La France et l'Espagne ont toutes deux contribué à la modernisation des infrastructures d'accès et des équipements essentiels de la Principauté (routes, énergie, services postaux, etc.), ainsi qu'au développement social, éducatif, culturel, sanitaire et économique d'Andorre. La coexistence des systèmes éducatifs andorran, français et espagnol constitue un exemple paradigmatique de pluralité et de cohabitation harmonieuse, un atout majeur pour la société andorrane actuelle.

En outre, depuis la signature en 1993 du Traité de bon voisinage, d'amitié et de coopération entre la principauté d'Andorre, la République française et le royaume d'Espagne, les relations bilatérales de notre pays reposent sur le principe de bon voisinage avec les administrations et les citoyens des pays voisins.

Cependant, le lien culturel avec la langue et les transformations économiques, sociales et infrastructurelles des dernières décennies ont favorisé une relation plus étroite avec l'Espagne, notamment en raison des

Aquest document és una còpia autèntica del document electrònic original. Podeu comprovar la seva validesa a https://registre.consellgeneral.ad/Consellers/ValidarDocuments.aspx?csv=3fbe653f-15c6-4c21-86a3-ca50b86d4621 emprant el codi segur de verificació.

CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

facilités d'accès et de la communauté linguistique.

Cette dynamique naturelle d'un point de vue pratique a renforcé une certaine asymétrie dans les relations bilatérales de la Principauté avec la France et l'Espagne.

L'objectif de cette proposition d'accord est d'associer le Consell General à la volonté de promouvoir le renforcement de la coopération avec la France et d'œuvrer à la transmission d'un message d'équilibre dans les relations entre l'Andorre et ses pays voisins.

Du côté du gouvernement, les relations avec la France ont été consolidées par le lancement du Dialogue transfrontalier avec l'Occitanie, organisé périodiquement. En 2026, la 10e édition du Dialogue transfrontalier se tiendra en Andorre. Ce Dialogue a permis de créer des groupes de travail sur l'éducation, la santé, la culture, l'agriculture et l'économie, entre autres, en vue d'établir des synergies entre les deux territoires. De plus, le ministère des Affaires étrangères a organisé les 17 et 18 septembre 2025 les premières journées de la coopération transfrontalière, qui ont rassemblé des représentants des institutions, des entreprises et du monde universitaire d'Andorre, de France et d'Espagne afin de discuter des défis communs et des opportunités futures des Pyrénées.

Les relations avec la France ont également été encouragées au sein du Consell General et des contacts réguliers sont entretenus entre la Commission législative de politique extérieure et les groupes d'amitié du Sénat et de l'Assemblée nationale. Nous pouvons affirmer que, pendant cette législature, les rencontres bilatérales entre les parlements andorran et français, et plus particulièrement avec le groupe d'amitié du Sénat, se sont intensifiées.

En effet, fin octobre 2024, une délégation de la Commission législative de politique extérieure du Consell General s'est rendue à Foix à l'occasion d'une rencontre avec les groupes d'amitié français, au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

Éducation : des inquiétudes ont été exprimées concernant la baisse du nombre d'étudiants andorrans en France, que ce soit pour des études universitaires ou pour une formation professionnelle.

Aquest document és una còpia autèntica del document electrònic original. Podeu comprovar la seva validesa a https://registre.consellgeneral.ad/Consellers/ValidarDocuments.aspx?csv=3fbe653f-15c6-4c21-86a3-ca50b86d4621 emprant el codi segur de verificació.

CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

Économie : il a été constaté que les importations de produits en provenance de la France ne représentent actuellement que 10 % du total des importations, et il a été proposé de réfléchir à la manière de renverser la tendance. Il a également été question de créer une zone économique spéciale à Mérens-les-Vals.

Culture : présentation des avancées réalisées dans le dossier de candidature transnationale à l'Unesco impliquant l'Andorre, la France et l'Espagne, en vue d'inscrire « Les témoignages matériels de la construction de l'État des Pyrénées : la Co-principauté d'Andorre » sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

La candidature a été soumise à l'Unesco le 26 janvier 2026 et son admission a été confirmée.

Infrastructures et transports : ont été abordés la déviation de Tarascon-sur-Ariège, un projet majeur visant à réduire les temps de trajet entre Toulouse et l'Andorre, ainsi que les travaux de construction de la galerie paravalanche H2 située à L'Hospitalet-près-l'Andorre. Cette infrastructure, inaugurée le 24 novembre 2025, permettra d'éviter les fermetures récurrentes de l'accès entre l'Andorre et la France, notamment pendant la période hivernale.

Enfin, la **sécurité et la lutte contre la contrebande :** il a été réaffirmé l'importance de maintenir des patrouilles mixtes et de lutter conjointement contre la contrebande.

Par ailleurs, durant la première semaine de février 2025, une délégation du Consell General s'est rendue en Ariège pour connaître l'offre éducative, aussi bien au niveau universitaire qu'en matière de formation générale et professionnelle. La délégation parlementaire andorrane a visité le Lycée général et technologique Gabriel Fauré, le Centre universitaire de l'Ariège, l'Université Toulouse-Jean Jaurès et la Chambre des métiers et de l'artisanat à Foix, ainsi que le Lycée général et technologique agricole Ariège-Pyrénées à Pamiers.

Par la suite, en septembre 2025, une réunion s'est tenue en Andorre avec une délégation de sénateurs français, membres du groupe d'amitié Andorre-France. Lors de cette réunion, les sujets abordés à Foix ont été

Aquest document és una còpia autèntica del document electrònic original. Podeu comprovar la seva validesa a https://registre.consellgeneral.ad/Consellers/ValidarDocuments.aspx?csv=3fbe653f-15c6-4c21-86a3-ca50b86d4621 emprant el codi segur de verificació.

CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

repris, de même que d'autres thèmes liés à la coopération en matière de santé et d'économie. Ces discussions ont été organisées en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Santé, le secrétariat d'État à la transition énergétique, aux transports et à la mobilité, Andorra Business et la Chambre de commerce, d'industrie et de services.

L'occasion a également été saisie pour visiter le Lycée Comte de Foix et l'Université d'Andorre. Des discussions ont porté sur l'enseignement du français en Andorre et les conseillers généraux ont souligné l'importance du système éducatif français pour l'Andorre.

En ce qui a trait aux accords bilatéraux entre l'Andorre et la France, l'accord-cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière est en attente de ratification par la France. Cet accord permettra de garantir la prise en charge médicale transfrontalière pour les personnes assurées sous les régimes français ou andorran qui résident ou séjournent temporairement en Andorre ou dans la région d'Occitanie, d'améliorer la réponse en cas de crise sanitaire, de forte affluence touristique ou de catastrophe naturelle, et de faciliter la coopération technologique (télémédecine, équipes médicales mobiles) et l'échange d'informations cliniques entre professionnels. De plus, le 10 décembre 2025 a vu la signature du renouvellement de la convention dans le domaine de l'enseignement, dont l'objectif principal est de l'adapter aux besoins actuels (harcèlement scolaire, absentéisme, protocoles sociaux) et d'assurer la continuité du modèle éducatif français en Andorre. Le texte a été ratifié par le Consell General le 19 mars 2026.

L'initiative visant à présenter ce projet d'accord découle des réunions périodiques entre le Consell General et les membres des groupes d'amitié du Sénat et de l'Assemblée nationale, et a été portée à la connaissance de tous les groupes parlementaires.

La diplomatie parlementaire est un outil qui facilite le dialogue entre les pays par l'intermédiaire de leur pouvoir législatif et doit être considérée comme complémentaire de la diplomatie gouvernementale. Ces deux institutions œuvrent de concert pour défendre les intérêts du pays.

Aquest document és una còpia autèntica del document electrònic original. Podeu comprovar la seva validesa a https://registre.consellgeneral.ad/Consellers/ValidarDocuments.aspx?csv=3fbe653f-15c6-4c21-86a3-ca50b86d4621 emprant el codi segur de verificació.

CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

Cette proposition a pour but de donner un nouvel élan aux relations avec la France et de démontrer qu'elles ont un impact significatif sur la vie quotidienne de nos citoyens, en reconnaissant le travail réalisé par le gouvernement dans ce sens et les progrès significatifs accomplis ces derniers temps. Récemment, suite à l'éboulement rocheux sur la RN20 et aux conséquences de la fermeture de la route, les gouvernements des deux pays ont collaboré étroitement pour trouver des solutions.

Au sein du Consell General, la Commission législative de politique extérieure s'est également réunie en ligne avec les autorités françaises afin d'exprimer son inquiétude et sa gratitude pour la réouverture rapide de la route.

Pour toutes ces raisons, il est jugé opportun que le Consell General promeuve une proposition d'accord visant à renforcer la coopération avec la France.

Compte tenu de tout ce qui précède, le Consell General décide de :

Charger le gouvernement de

1. Poursuivre le renforcement de la coopération avec la France par le biais du dialogue transfrontalier et des groupes de travail mis en place pour faire avancer les sujets d'intérêt commun aux deux pays, tout en maintenant un dialogue régulier avec le gouvernement central français.

2. Promouvoir ou consolider de nouveaux mécanismes de coopération avec la France dans les domaines suivants :

Éducation :

- Continuer de soutenir l'enseignement du français en Andorre.

- Développer les programmes d'échange en matière d'éducation et de formation avec la région voisine d'Occitanie (Ariège, Pyrénées-Orientales, etc.) en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. L'objectif principal est de renforcer les liens éducatifs et

Aquest document és una còpia autèntica del document electrònic original. Podeu comprovar la seva validesa a https://registre.consellgeneral.ad/Consellers/ValidarDocuments.aspx?csv=3fbe653f-15c6-4c21-86a3-ca50b86d4621 emprant el codi segur de verificació.

CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

de permettre aux étudiants andorrans de découvrir et de se tourner vers les options de formation professionnelle et d'enseignement supérieur en France.

- Continuer de promouvoir et, si nécessaire, de développer en France les programmes de formation continue destinés aux enseignants andorrans, tels que les cours du BELC proposés par France Éducation International, les séjours à l'Alliance française ou l'accueil d'assistants de langue en Andorre. Ces initiatives renforcent la qualité de l'enseignement et la présence du français dans la Principauté.

- Continuer de mettre en avant les salons d'orientation et les accords visant à faciliter l'accès à l'enseignement supérieur afin d'attirer davantage d'étudiants andorrans dans les universités françaises, dans le but d'équilibrer l'influence éducative par rapport à l'Espagne.

- Continuer de promouvoir la coopération en matière de politiques éducatives à travers les commissions mixtes qui se réunissent annuellement pour approfondir des domaines comme l'inclusion, l'égalité, la formation professionnelle et la numérisation. Et continuer de coordonner des actions visant à lutter contre le harcèlement et à améliorer le bien-être des élèves.

Santé :

- Continuer de développer des collaborations avec les services d'oncologie, de gériatrie et d'urgence.

- Continuer de promouvoir la coopération et la coordination en cas de crise sanitaire, d'accidents graves et de catastrophes naturelles.

Économie :

Continuer d'étudier la faisabilité d'une zone économique spéciale en Ariège afin de renforcer encore plus les relations économiques et commerciales avec l'Andorre.

Aquest document és una còpia autèntica del document electrònic original. Podeu comprovar la seva validesa a https://registre.consellgeneral.ad/Consellers/ValidarDocuments.aspx?csv=3fbe653f-15c6-4c21-86a3-ca50b86d4621 emprant el codi segur de verificació.

CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

Énergie :

Poursuivre le renforcement de la collaboration transfrontalière sur les projets énergétiques décarbonés afin d'accroître notre indépendance énergétique.

Sécurité et lutte contre la contrebande :

Poursuivre la collaboration avec la police et la douane françaises pour trouver une solution efficace à moyen et long terme au problème de la contrebande de tabac et de la sécurité routière : patrouilles mixtes, traçabilité des achats de tabac, lutte contre la contrebande, etc.

Infrastructures routières et ferroviaires :

- Continuer de travailler sur la mise en œuvre de l'accord entre le gouvernement de la principauté d'Andorre et le gouvernement de la République française concernant l'amélioration de la viabilité des routes nationales 20, 320 et 22 entre Tarascon-sur-Ariège et la frontière franco-andorrane, et de l'accord entre le gouvernement de la principauté d'Andorre et le gouvernement de la République française concernant l'amélioration de la résilience climatique et de la viabilité des routes nationales 116, 20, 320 et 22, liées aux risques naturels entre Prades et la frontière, afin d'améliorer l'accès entre l'Andorre et la France, en tenant compte des risques naturels, notamment des avalanches et des glissements de terrain, et favoriser le développement économique et touristique entre les deux territoires.

- Œuvrer au maintien et à l'amélioration de la liaison ferroviaire avec la gare d'Andorre-L'Hospitalet, et à la relance du projet de liaison avec la ligne Barcelone–Puigcerdà–Toulouse, dans le but de diversifier les voies d'accès et de réduire la dépendance vis-à-vis des véhicules particuliers.

- Continuer de renforcer la coordination transfrontalière en appliquant le nouvel accord de viabilité hivernale, qui est déjà opérationnel et permet notamment aux chasse-neiges, aux engins de déneigement et au personnel du COEX d'intervenir sur le territoire français afin d'accélérer la réouverture de la route en cas de tempêtes de neige.

Aquest document és una còpia autèntica del document electrònic original. Podeu comprovar la seva validesa a https://registre.consellgeneral.ad/Consellers/ValidarDocuments.aspx?csv=3fbe653f-15c6-4c21-86a3-ca50b86d4621 emprant el codi segur de verificació.

CONSELL GENERAL
PRINCIPAT D'ANDORRA

- Analyser la possibilité de créer un itinéraire touristique pour le vélo et la randonnée dans le secteur du tunnel du Port de Rat, à Arcalís, qui permettrait de relier la vallée d'Ordino à la vallée d'Auzat en France pendant l'été.

Dans l'Espace pyrénéen :

Poursuivre les réflexions sur la création d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT) entre l'Andorre et les territoires voisins pour mener des projets ambitieux dans les domaines des infrastructures, de l'économie, de la culture et de l'environnement, entre autres, pour contribuer ainsi à l'émergence d'un « espace pyrénéen ».

Le présent document est rendu public à des fins d'information et à toutes fins utiles.

Casa de la Vall, le 14 juillet 2026

Carles Ensenyat Reig

Síndic General

Aquest document és una còpia autèntica del document electrònic original. Podeu comprovar la seva validesa a https://registre.consellgeneral.ad/Consellers/ValidarDocuments.aspx?csv=3fbe653f-15c6-4c21-86a3-ca50b86d4621 emprant el codi segur de verificació.